

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX**  
**Déclassement d'une partie de la rue de l'Innovation en vue de son aliénation**  
**(Cré@vallée Nord – Coulounieix Chamiers)**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En application des dispositions de l'arrêté n° ARR2022-028 de M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux en date du 12 juillet 2022, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 29 août 2022 à 8H30 au lundi 12 septembre 2022 à 18H00, heure de Paris, aux fins de soumettre au public les dispositions du déclassement d'une partie de la rue de l'Innovation au sein du Parc d'activités Cré@vallée Nord à Coulounieix-Chamiers

Monsieur Jacques RODRIGUEZ, retraité, ancien cadre technique territorial, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de déclassement ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'hôtel d'agglomération et à la mairie de Coulounieix-Chamiers du lundi 29 août 2022 au lundi 12 septembre 2022, sièges de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête dédié :

- **Au siège de l'agglomération du GRAND PERIGUEUX**, 1 boulevard LAKANAL – 24000 PERIGUEUX de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi
- **A la mairie de Coulounieix-Chamiers**, 44-36 Rue Eugénie Cotton, 24660 Coulounieix-Chamiers aux heures d'ouverture habituelles de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Pendant toute la durée de l'enquête publique le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et à la mairie de Coulounieix-Chamiers pendant toute la durée de l'enquête publique.
- soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-après,
- soit en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, domicilié au siège de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, 1 Boulevard Lakanal – BP 70171 – 24019 PERIGUEUX Cedex.

- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://registre.agrn.fr/>. Des observations peuvent y être déposées via un formulaire en ligne. Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser 50 Mo.
- soit par courriel à l'adresse électronique : [enquete.publique@grandperigueux.fr](mailto:enquete.publique@grandperigueux.fr), en portant la mention « enquête publique sur le déclassement d'une partie de la rue de l'Innovation au sein du Parc d'activités Cré@vallée Nord à Coulounieix-Chamiers ».

Ces correspondances devront être faites durant la durée légale de l'enquête publique, soit du lundi 29 août 2022 à 8H30 au lundi 12 septembre 2022 à 18H00, heure de Paris.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux horaires suivants :

- **Au siège de l'agglomération du GRAND PERIGUEUX**, 1 boulevard LAKANAL – 24000 PERIGUEUX
  - o le lundi 29 août 2022 de 9h à 12h
  - o le mercredi 07 septembre 2022 de 9h à 12h
  - o le lundi 12 septembre 2022 de 9h à 12h
  
- **A la mairie de Coulounieix-Chamiers**, 44-36 Rue Eugénie Cotton, 24660 Coulounieix-Chamiers
  - o le lundi 29 août 2022 de 13h30 à 17h
  - o le mercredi 07 septembre 2022 de 13h30 à 17h
  - o le lundi 12 septembre 2022 de 13h30 à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclassement pourra éventuellement être modifié afin de tenir compte des observations faites lors de l'enquête publique. Le déclassement sera ensuite approuvé par l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, au siège du Grand Périgueux et à la mairie de Coulounieix-Chamiers ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Des informations sur le projet de déclassement peuvent être demandées auprès du directeur général des services du Grand Périgueux et de la Direction Economie du Grand Périgueux.

Cet avis sera affiché au siège de l'Agglomération du Grand Périgueux, à la mairie de Coulounieix Chamiers, sur le site de Cré@vallée Nord et publié par tout autre procédé en usage.